



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 10 BIS ROUTE DE ROUEN

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le code de la route

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU la demande écrite de Monsieur RAPIN Eliot en date du 2 mai 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis 10 bis route de Rouen résidence « Mercure » à Pont-Audemer.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur RAPIN Eliot est autorisé à stationner, en demi-chaussée, un véhicule de location Carrefour sis 10 b route de Rouen devant la résidence « Mercure » à Pont-Audemer, afin de procéder à un déménagement le samedi 10 mai 2025 et le samedi 17 mai 2025.

Article 2 : La signalétique de sécurité sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le vendredi 9 mai 2025 et le vendredi 16 mai 2025.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Services Techniques Communautaires, le SMUR, les Sapeurs-Pompiers et Monsieur RAPIN Eliot sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 9 mai 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux



Richard DUCLOS